

Point presse rentrée scolaire 2024/2025

Lundi 2 septembre 2024

Pour cette rentrée 2024/2025, nous constatons une stabilisation à la hausse des effectifs dans les différents sites scolaires de Tulle avec une légère baisse en élémentaire et une augmentation en maternelle. 888 enfants sont accueillis dans les écoles publiques cette année.

L'organisation de la semaine à 4 jours mise en place depuis septembre 2021 ne fera pas l'objet de modification.

Les horaires des temps d'enseignement resteront les suivants :

- Pour les élèves de maternelle : 8h30 – 11h45 13h45 – 16h30
- Pour les élèves d'élémentaire : 8h30 – 12h00 14h00 – 16h30

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur scolarité, la Ville maintiendra le dispositif d'études surveillées dans les garderies les lundis et jeudis soir.

Le service de garderie accueille sur chaque site les enfants à partir de 7h30 et prend en charge les élèves jusqu'à 18h30.

170 enfants fréquentent ce service, soit 20% de la population scolaire.

De plus, pour accompagner les élèves, le Campus Junior du mercredi matin sera maintenu.

En effet, ses premières années de fonctionnement ont démontré tout l'intérêt de ce dispositif.

Ce sont en moyenne 160 enfants (20% des élèves) qui ont participé aux activités proposées par des animateurs issus de structures associatives et de la collectivité (ATSEM et personnels d'animation).

Il est à noter que le coût de ce dispositif (un peu plus de 100 000 €) est pris en charge à 87 % par la collectivité, les familles ne participent financièrement qu'au service de garderie (en fonction des besoins).

Le programme pluriannuel de travaux dans les sites scolaires exceptionnellement modifié

Un programme pluriannuel de travaux dans l'ensemble des sites scolaires a été décidé en concertation avec les équipes pédagogiques. Il permet de maintenir un entretien régulier des sites scolaires pour offrir un environnement de travail agréable pour les enfants et les équipes pédagogiques. Ainsi, ce sont environ 150 000 € en moyenne par an qui sont mobilisés pour assurer des opérations d'entretien ou de rénovation.

Pour cette rentrée 2024, il a été décidé de mobiliser des moyens exceptionnels pour procéder à la rénovation d'une partie importante de la toiture de l'école Clément-Chausson.

Ces travaux devraient débuter dans quelques semaines et mobiliseront des crédits importants car plus de 320 000 € seront nécessaires pour financer cette opération.

Par ailleurs, un plan d'action est mis en place pour lutter contre la hausse des températures dans les bâtiments municipaux avec notamment l'installation progressive de stores et de rideaux dans les écoles.

Le site de Clément-Chausson a bénéficié de l'installation de rideaux pour un montant de 40 000 €.

Des travaux de réaménagement de la cuisine de l'école Virevialle ont été aussi réalisés pour un montant de 8 000 €.

Enfin une enveloppe de 16 000 € est prévue pour adapter le matériel d'entretien des différents sites scolaires.

Des équipes pédagogiques accompagnées par la collectivité

La municipalité a toujours fait le choix de bien accompagner ses écoles et d'offrir aux enseignants les meilleures conditions de travail :

- Le parcours culturel

Ce parcours sera renforcé avec l'accès gratuit pour les écoles de Tulle à la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

Dans le cadre du Label Tulle Ville amie des enfants, l'UNICEF proposera des interventions sur le thème du droit des enfants.

Ce parcours proposé depuis plusieurs années grâce à l'intervention d'une douzaine d'acteurs culturels locaux favorise l'accès à toutes les formes de culture pour les élèves scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le parcours culturel concerne chaque année une trentaine de classes et plus de 600 élèves, soit les trois quarts des enfants scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le service scolaire remet chaque année un guide de l'enseignant dans lequel on peut retrouver toutes les offres du parcours culturel, mais également, des informations et des contacts utiles.

- Les classes « nature et environnement »

Pour les classes primaires qui le souhaitent, la Ville de Tulle finance des classes nature et environnement à Pandrignes.

Organisées sur deux journées, ces classes s'inscrivent dans un projet pédagogique défini par l'Inspection de l'Education Nationale. L'objectif principal étant de développer des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

26 classes participent chaque année à cette offre pédagogique soit 50% des classes, ce qui représente 535 élèves pour 50 journées. Le coût de ce dispositif pour la Ville de Tulle s'élève à 15 000 €.

Les partenaires de cette opération sont :

- Education Nationale (Inspection Tulle-Sud et Inspection Académique) : organisation pédagogique
- ADPEP : gestion du centre, de la cantine et aide financière
- Commune de TULLE : financement des activités et des transports

-Commune de Pandrignes : mise à disposition des locaux

-FAL : employeur de l'animateur nature.

Pour ces classes, des propositions de participation sont faites aux familles via les PEP 19.

- **Le permis piéton**

Pour la seconde année consécutive, le Service du Domaine Public animera en partenariat avec l'association Prévention Maif des sessions de prévention du risque piéton à tous les élèves de CE2. Une remise de diplôme sera organisée à l'Auzelou avec toutes les écoles.

- **Les fournitures scolaires**

Dans ce contexte d'augmentation des prix et malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de la collectivité, il a été décidé de maintenir un bon niveau de crédits accordés aux écoles. Cela permet de limiter fortement les dépenses des familles pour la rentrée de leurs enfants.

Budget alloué en élémentaire :
Fournitures scolaires : 35,50 € /élève
Livres scolaires : 24 € /élève
Crédit bibliothèque : 40 € /classe

Budget alloué en maternelle :
Fournitures scolaires : 35,50 € /élève
Abonnements divers : 113,50 € /classe
Crédit bibliothèque : 40 € /classe
Jouets de Noël : 15 € /élève

- **Les outils numériques**

Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques dans les sites scolaires, la ville, après concertation des équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'Education nationale a décidé de prolonger le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels pour un coût global de 12 000 €. En effet, tous les anciens tableaux blancs interactifs sont aujourd'hui remplacés par des vidéos projecteurs interactifs qui nécessitent beaucoup moins de maintenance. Par ailleurs, une dizaine d'ordinateurs portables mis à disposition des enseignants et des directeurs ont été changés.

La Ville continuera compléter le parc des tablettes en fonction des besoins réels exprimés par les équipes pédagogiques.

Restauration scolaire : les efforts sont maintenus

Pour cette rentrée scolaire, des investissements pour renouveler des matériels anciens (lave-vaisselle, armoire froide ...) ont été réalisés pour une enveloppe de 23 000 €.

Tout au long de l'année scolaire, le service de restauration de la Ville fournit environ 900 repas par jour qui sont livrés en liaison froide dans les écoles de Tulle.

Soucieux de fournir des repas de qualité et convaincus que bien manger participe à la réduction des inégalités et favorise la réussite à l'école, les élus de la majorité municipale demandent à la cuisine centrale de privilégier les produits frais, les produits bio et le « fait maison ». Le label « Territoire bio engagé » vient d'ailleurs récompenser nos efforts.

Aujourd'hui ce sont 27% de produits issus de l'agriculture biologique qui sont utilisés pour la production des repas.

Les agents de la cuisine centrale se rendent régulièrement dans les écoles pour des moments d'écoute et de partage avec les enfants et le personnel scolaire.

La commission de restauration (comprenant notamment directeur des écoles, élus, parents d'élèves volontaires et élèves) permet d'échanger sur différents sujets comme le gaspillage, la saisonnalité des mets, l'utilisation de nouvelles recettes...

La lutte contre le gaspillage reste un enjeu majeur. Les pesées des déchets sont réalisées quotidiennement et toute l'année scolaire pour sensibiliser les élèves.

La mise en place d'un forfait dans le cadre de la politique tarifaire a permis de réduire cette perte de repas produits. Des améliorations sont encore possibles dans ce domaine.

Enfin, pour respecter le cadre de la Loi Egalim, l'utilisation des contenants plastiques sera abandonnée dans les semaines à venir et remplacé par des matériels en inox et en cellulose. Cette transition génère des contraintes techniques (stockage, gestion des recyclables ...) sur lesquelles les services travaillent actuellement.